Document generated on 05/21/2024 1:10 p.m.

Recherches sociographiques

Les buandiers chinois de Montréal au tournant du siècle

Denise Helley

Volume 25, Number 3, 1984

Immigrants

URI: https://id.erudit.org/iderudit/056113ar
DOI: https://doi.org/10.7202/056113ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)
1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Helley, D. (1984). Les buandiers chinois de Montréal au tournant du siècle. *Recherches sociographiques*, *25*(3), 343–365. https://doi.org/10.7202/056113ar

Article abstract

Entre 1891 et 1901, mille hommes en provenance de la Chine du Sud arrivent à Montréal et intègrent tous un même secteur de services : la blanchisserie à la main. Pourquoi ce groupe immigré présentait-il un tel degré de spécialisation occupationnelle? Durant la seconde moitié du XIXe siècle, les Cantonais qui arrivent au Canada sont des paysans dépossédés de leurs terres, devant s'exiler pour subvenir à leurs besoins. Ils partent avec le projet de retourner en Chine. Au Canada, ils gagnent d'abord la Colombie-Britannique où, comme ouvriers non qualifiés surexploités, ils travaillent dans de nouvelles industries en expansion. Un fort courant nativiste et raciste les porte à créer leur propre marché du travail et à migrer vers l'Est du pays. Ils utilisent leurs avoirs, expériences et réseaux de parenté dans la création de commerces exigeant peu de capital, des liens minimaux avec la population blanche et permettant une rapide réalisation des fonds investis, le jour espéré de leur départ vers la Chine.

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1984

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

LES BUANDIERS CHINOIS DE MONTRÉAL AU TOURNANT DU SIÈCLE *

Entre 1891 et 1901, mille hommes en provenance de la Chine du Sud arrivent à Montréal et intègrent tous un même secteur de services : la blanchisserie à la main. Pourquoi ce groupe immigré présentait-il un tel degré de spécialisation occupationnelle ? Durant la seconde moitié du XIXe siècle, les Cantonais qui arrivent au Canada sont des paysans dépossédés de leurs terres, devant s'exiler pour subvenir à leurs besoins. Ils partent avec le projet de retourner en Chine. Au Canada, ils gagnent d'abord la Colombie-Britannique où, comme ouvriers non qualifiés surexploités, ils travaillent dans de nouvelles industries en expansion. Un fort courant nativiste et raciste les porte à créer leur propre marché du travail et à migrer vers l'Est du pays. Ils utilisent leurs avoirs, expériences et réseaux de parenté dans la création de commerces exigeant peu de capital, des liens minimaux avec la population blanche et permettant une rapide réalisation des fonds investis, le jour espéré de leur départ vers la Chine.

Le recensement de 1825 indique la présence d'un homme d'ascendance chinoise dans le quartier Saint-Joseph de la ville de Montréal.[1] Son nom et son

---

* Le matériel présenté dans cet article provient d'une recherche sur l'immigration chinoise au Québec entre 1877 et 1951, financée par Immigration-Canada, Développement de l'emploi (1982), par le Secrétariat d'État, Division du multiculturalisme (subvention 22024, 1983) et ACSAIR-FCAC (subvention 84-AR 0115, 1984).

Vu la période couverte, la recherche se base essentiellement sur des documents d'archives ; cependant, quelque quarante entrevues de deux à trois heures ont été réalisées. Les personnes rencontrées étaient des responsables d'associations actuelles, des immigrés des années 1930 ou des descendants d'immigrés des années précédentes. Ces entrevues visaient à établir sur plusieurs générations des profils d'histoire occupationnelle et de réseaux utilisés pour venir et pour travailler au Canada. Elles furent menées par des assistants parlant soit le cantonais, soit le dialecte de la majorité des Chinois arrivés à Montréal avant 1951 (dialecte du district de Taishan, province du Guangdong).

1. *Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825 par MM. Louis Guy et Jacques Viger.* Nous remercions P.-A. Linteau de nous avoir donné accès à ce document.

occupation demeurent inconnus ; il peut avoir été un artisan, un commerçant, un domestique, ou être descendu cette année-là d'un navire arrivé à Québec en provenance de Canton.[2] Puis, nous ne trouvons aucune trace d'immigrants chinois jusqu'au recensement de 1881, qui en dénombra sept dans la province, tous résidants de Montréal.[3] Pourtant, une famille chinoise ou métisse habitait la ville en 1863, des enfants chinois étant inscrits dans une école catholique du quartier Saint-Laurent.[4] En fait, les premiers arrivés du courant d'immigration qui allait amener plus de trois mille Cantonais au Québec, de 1890 à 1920, gagnèrent Montréal à la fin des années 1870. (Tableau 1.) Grâce à la compilation des adresses du répertoire de Montréal de John Lovell, les occupations et les lieux d'habitat de ces hommes peuvent être précisés.[5]

En 1877, Jos Song Long ouvrit une buanderie au 633 ouest Craig. Il se maintint dans cette portion du quartier Saint-Laurent jusqu'en 1900. Un second immigré suivit son exemple à quelques blocs, au 501 ouest de la même rue, en 1880. Son affiche *Wah Lee* (le Chinois Lee) précisait que la clientèle avait affaire à une blanchisserie chinoise californienne. Ce commerce comprit au moins deux associés ou deux employés, car, de 1889 à 1896, y demeurèrent Lee Sam (1889–1896) et Yuen Wo (1891–1895). En 1881, au 82 de la rue Bleury, apparut une autre buanderie au nom de Long Sam qui, deux ans après, se trouva au 755 est Craig et, à la suite de déplacements le long de cette rue privilégiée des premiers arrivés, s'établit en 1887 au 811 est, pour y demeurer douze ans. L'année suivante, Long Sing s'inscrit au 26 de la rue Bleury, dans le quartier Saint-Laurent, pour y demeurer onze ans. Trois nouvelles buanderies sont ouvertes en 1886, dont celle de Lee Yuen, arrivé à Montréal l'année précédente, qui choisit le 12 de la rue McGill pour y suspendre les lettres *Lee Tom*, qu'on pouvait lire jusqu'en 1912.

Des quarante buandiers qui ouvrirent boutique entre 1877 et 1892, Thomas Lee Yuen et Lee Sing furent les seuls qui connurent un succès économique. Le pécule qu'à coup sûr Thomas Lee Yuen détenait à son arrivée à Montréal lui permit de payer un loyer commercial élevé dans une des rues commerçantes de la ville, la rue McGill. Quant à l'enseigne *Lee Sing* qui apparaîtra en 1889 au 102 de la rue Saint-Antoine (quartier Saint-Jacques), après un échec rue Sainte-Catherine en 1885, elle se multipliera rapidement dans la ville. En 1896, on pouvait la trouver dans différents quartiers et bourgs avoisinants (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Louis, Saint-Laurent, Saint-Antoine

2. *Le Spectateur canadien*, 23 juillet 1825.

3. *Recensement de 1881*, I, tableau 3.

4. Nous remercions le père Tou qui nous a procuré cette information.

5. John Lovell, *Lovell's Montreal Directory*, Montréal, John Lovell and Sons, 1877–1950. Toutes les données subséquentes sur les adresses et occupations des immigrés proviennent de cette collection de volumes publiés annuellement.

TABLEAU 1

Population chinoise de la province de Québec, 1881–1951.

ANNÉE	POPULATION CHINOISE
1881	7
1891	36
1901	1 037
1911	1 578
1921	2 335
1931	2 750
1941	2 378
1951	1 904

SOURCES: *Recensements du Canada.*

sud et est, Sainte-Marie, Hochelaga). Quatre de ces emplacements avaient disparu en 1899, mais ils avaient été immédiatement remplacés par de nouveaux, ouverts à Saint-Henri, Sainte-Cunégonde et dans les quartiers Saint-Louis, Sainte-Anne, Saint-Antoine ouest et sud.[6] En 1900, Lee Sing s'associa à Lee You pour former une compagnie qui détint le contrôle de dix-neuf buanderies disséminées sur l'ensemble du territoire de l'agglomération montréalaise en 1908 (Westmount, Verdun, Longue-Pointe, Ville Saint-Louis y compris). La même compagnie avait ouvert un café au 211 est de la rue Saint-Laurent. En 1924, gérée par J. Hun Chew, elle continuait de contrôler de nombreuses buanderies.[7] Son nom devint un tel symbole de réussite que nombre d'établissements affichèrent cette enseigne entre 1920–1930 bien que ne lui appartenant pas.

Nous pourrions continuer cette description factuelle de l'établissement de buanderies par des immigrés chinois à Montréal. De 1877 à 1950, ceux-ci y ouvrirent quelque 2 600 blanchisseries [8] et, de 1890 à 1920, la quasi-totalité de la population cantonaise de la ville se trouva occupée dans de tels commerces, pour une moyenne approximative de trois ou quatre individus par établissement. Le rythme annuel de création de ces boutiques fut inégal, passant d'une trentaine d'ouvertures entre 1895 et 1897, à une soixantaine entre 1924 et 1930 et une dizaine durant les années 1930–1940. Alors que ce rythme s'accélérait durant les années 1900–1910, quelques immigrés ouvrirent des cafés-restaurants,

6. Raison sociale, Palais de justice de Montréal.

7. *Id.*

8. Nous employons le terme « quelque » car notre compilation des registres du *Lovell's* comprend quelques omissions durant les années 1910–1950, des buanderies tenues par des immigrés s'ouvrant sous des noms anglais.

suivant une tendance qui s'affirma durant les années suivantes. Ces faits nous posent quelques questions, notamment : pourquoi les immigrés chinois devinrent-ils buandiers à Montréal ?

I. L'ÉMIGRATION AU GUANGDONG

L'émigration chinoise provient essentiellement de la Chine du Sud et se divise en trois courants principaux. Le premier, amorcé au XVIe siècle, fut le fait de marchands du port d'Amoy, qui obtinrent une dérogation du gouverneur de la province du Fujian afin d'étendre leurs réseaux commerciaux en Asie du Sud-Est. L'émigration était alors un acte passible de mort et interdit par la dynastie régnante (Qing). Elle resta jusqu'au XXe siècle un choix marqué d'opprobre. Ces premiers émigrés, dénommés « Mers du Sud » (*Nan Yang*), s'installèrent en Asie du Sud-Est. La seconde voie d'émigration s'ouvrit dans les années 1840, lorsque la Grande-Bretagne commença à recruter des travailleurs dans la province de Guangdong. Naquit le commerce des coolies, engagés sur contrat et salariés à bas taux des plantations coloniales britanniques. Ce trafic de main-d'œuvre s'étendit, durant les années 1850, à des colonies françaises et espagnoles, aux États-Unis et à la Colombie-Britannique. À partir des années 1870, cette immigration sous contrat diminua de volume pour disparaître au cours du XXe siècle. Les immigrants vinrent par leurs propres moyens et ne furent plus assujettis à remplir des engagements passés avec des employeurs blancs ou chinois. Ce troisième mode d'émigration concerne majoritairement les immigrés de Montréal.

a) *Le déclin de la paysannerie*

Dans les régions du Sud de la Chine, les hommes issus d'un même ancêtre mâle formaient un clan détenant un nom propre. L'unité du clan se symbolisait par la « terre ancestrale », propriété commune des membres ; là se trouvaient érigé le temple des ancêtres (ascendants au-delà de quatre générations) et dessiné le cimetière. Le clan se scindait en maisonnées, composées de deux à trois générations d'hommes, de leurs épouses et enfants, et parfois de collatéraux et alliés pauvres. Ces lignées détenaient leurs propres terres, leur autel des ancêtres (quatre générations) et se devaient de participer au fonds commun du clan. Ce fonds, géré par les hommes les plus âgés du clan, servait à assurer les frais des rituels dus aux ancêtres, à couvrir les besoins des membres nécessiteux et à payer les études d'hommes visant des postes administratifs, c'est-à-dire à organiser la mobilité sociale et l'accès de membres du clan au pouvoir local et central. Il servait encore à acheter de nouvelles terres ancestrales, qui, mises en exploitation, permettaient son accroissement.

Une double dynamique caractérisait l'organisation clanique. Les statuts des hommes (et de leurs lignées) n'étaient en rien égalitaires et leurs relations étaient autant de rivalité que de solidarité. Chaque lignée tentait de consolider sa richesse et sa puissance par l'extension de ses domaines propres, par des dépenses somptuaires et l'éducation de certains de ses membres en vue de leur insertion dans l'administration impériale, lieu d'exercice du pouvoir. Peu à peu les lignées riches cumulèrent des avantages, des privilèges : accès au pouvoir, soit à des postes décisionnels et des activités lucratives (commerce), cumul des rentes des terres ancestrales et de leurs propres domaines fonciers, permettant une extension de ces derniers. En outre, les hommes héritaient individuellement d'une part égale de terre de leur père vivant. Cette règle conduisait à une parcellisation des domaines, devant sans cesse être freinée par l'achat de nouvelles terres, ce qui créa une forte pression sur la terre ; peu à peu, celle-ci se raréfiant, les lignées les moins privilégiées perdirent leurs propriétés.

Ces clivages socio-économiques furent particulièrement accentués au Guangdong. Jusqu'au milieu du XIXe siècle, la solidarité interne aux clans sembla jouer aisément, puis deux séries de facteurs, à l'œuvre depuis au moins deux siècles, vinrent cumuler leurs effets. Les échanges commerciaux que la province du Guangdong entretint avec des pays étrangers dès le XVIIe siècle et multiplia durant le XIXe siècle permirent une accumulation significative de richesses et de terres au sein des lignées pouvant former des fonctionnaires impériaux (le commerce intérieur et extérieur était contrôlé par les autorités impériales qui en déléguaient l'exercice à des individus). La croissance démographique se cumulant depuis le XVIIe siècle vint, au milieu du XIXe siècle, exacerber ces conflits socio-économiques. De 1651 à 1850, la population chinoise passa de 60 millions de personnes à 430 millions.[9]

La Chine était, au début du XIXe siècle, une société rurale, composée d'exploitations privées sur lesquelles vivait 80% de la population. Durant les années 1800–1820, la moitié environ des superficies cultivées appartenait à des paysans indépendants, disposant d'au moins un hectare et cultivant, suivant un système de fermage ou de métayage, le reste des terres détenu par les propriétaires terriens, les « grandes » lignées. Cependant, ces chiffres n'illustrent pas la diversité de la structure foncière en Chine, où les paysans établis dans le Nord du pays détenaient plus de terre que ceux des provinces méridionales.[10] Les lignées enrichies par le commerce s'étaient accaparé les plus vastes étendues de terres cultivables et, au Guangdong, cette accumulation fut telle qu'au milieu

9. G.W. SKINNER, *Chinese Society in Thailand*, New York, Cornell University Press, 1957, p. 30.

10. F. MICHAEL a avancé qu'un paysan des provinces du Sud disposait, en moyenne, d'un quart d'hectare en 1753 et d'un dixième en 1833. (*The Taiping Rebellion, History and Documents*, Seattle, University of Washington Press, 1966, p. 15.)

du XIXe siècle les terres ancestrales constituaient les plus grandes propriétés de la province, représentant la majorité des superficies cultivées. Les terres disponibles pour les lignées moins aisées s'y trouvèrent en quantité limitée et chères. De plus, au Guangdong, un village était souvent composé des membres d'un seul clan, de sorte que les métayers et fermiers exploitant les terres ancestrales et celles des lignées riches durent être trouvés sur place, au sein même du clan.[11] La solidarité clanique s'effrita, pour disparaître. Elle ne s'exerça plus qu'au sein de lignées réduites à deux ou trois générations.

En l'absence de toute réforme du régime foncier et de toute extension importante de la capacité productive (irrigation, réserves d'eau, ouverture de champs, construction de greniers à grains), la croissance démographique engendra une diminution de la taille des exploitations des paysans indépendants, une baisse de leur niveau de vie et l'augmentation subséquente de leur endettement auprès des lignées riches, pratiquant de forts taux usuraires (30% à 50%). Une baisse des taxes payées par les paysans s'ensuivit, qui amena l'État à hausser les impôts. La ruine des petits agriculteurs s'en trouva accélérée. Face à cette situation, durant la seconde moitié du XIXe siècle, les paysans recoururent, de plus en plus, aux pratiques du fermage et du métayage et remplacèrent leurs cultures vivrières (maïs, patates douces, sésame) par d'autres plus productives (kaoliang, orge et millet) ou commerciales (coton, thé, mûrier). Des chiffres présentés par A. Feuewerker[12] montrent l'évolution différentielle de la condition des paysans chinois qui s'ensuivit. Sous la pression d'une croissance démographique persistante, estimée à 1.4% par année entre 1860 et 1920, la taille moyenne des exploitations continua de décliner de 30% à 50% entre 1870 et 1930. Mais, dans les régions productrices de blé (Gansu, Qinghai) et de riz (Hunan, Jiangzi), elle augmenta. Les exploitations de la taille la plus réduite demeurèrent celles des provinces du Sud et du Sud-Ouest.

La survie des paysans tint donc à leur choix de cultures plus lucratives, choix conditionné par plusieurs facteurs : proximité d'un centre manufacturier ou d'un port pour les producteurs de thé, mûrier et coton, nature des sols, existence d'un réseau de communications et disponibilité en main-d'œuvre familiale ou liquidités pour payer une main-d'œuvre salariée. Les paysans ne pouvant réunir certaines de ces conditions durent recourir à l'exercice de maints petits métiers ou migrer vers des centres urbains. Se composa ainsi, au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, une population dite flottante (*you min*) composée de paysans sans terre, contraints de remplir diverses occupations (colportage, petit commerce, débardage, *racket*, tâches agricoles sur une base journalière) ou d'émigrer.

---

11. R.H. TAWNEY, *Land and Labour in China*, Londres, Allan and Unwin, 3e éd., 1964, p. 32. Daniel KULP, *Country Life in South China*, New York, Columbia University Press, 1925, p. 121.

12. Albert FEUEWERKER, *The Chinese Economy, ca 1870–1911*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1969, pp. 6ss.

Dans l'ensemble de la Chine de l'Est et du Sud, cette population se multiplia au point que des études ethnographiques réalisées dans les années 1940 montrèrent que la moitié de la population rurale ne possédait plus aucune terre ou attache avec les communautés villageoises dont elle était issue.[13] Telle fut, au XIXe siècle et se prolongeant au XXe, l'évolution des maisonnées composées de paysans indépendants. L'absence de réforme sociale en Chine les contraignit à quitter leurs villages d'origine.

b) *Le projet migratoire*

Suivant la croyance confucianiste, à sa mort, l'esprit d'une personne se détache de son corps et mène une vie autonome, humaine au sens où il doit être nourri et honoré. Telle est la signification des rituels célébrés sur les tombes et les autels claniques et familiaux où sont déposées les tablettes des défunts. Si ces honneurs ne sont pas rendus, les esprits des défunts sont voués à un sort malheureux et peuvent devenir néfastes. Suivant le principe patrilinéaire, un descendant mâle doit maintenir ces rituels, sous peine de se voir exclu de la communauté des vivants et des morts et devenir à son tour un esprit funeste. Cette communauté des vivants et des morts s'incarne en la vision d'un continuum allant des premiers ancêtres à la multiplicité de leurs descendants vivants ou à naître. Un homme est ainsi un maillon dans une chaîne liant au moins une dizaine de générations. La continuité de cette chaîne est un gage de prospérité et de félicité pour les défunts et les vivants, veillant les uns sur les autres.[14] À moins de rechercher un ostracisme définitif, un homme ne pouvait rompre la chaîne ancestrale.

Ainsi, le projet de la majorité des émigrants fut-il leur survie physique mais aussi celle de leur lignée, au sens de l'affirmation de leur filiation (rituel aux ancêtres et entretien des ascendants âgés), de la constitution de leur descendance (éducation des enfants) et de l'occupation de leur place au sein du continuum des vivants et des morts. Ils souhaitaient revenir, de manière si possible glorieuse, c'est-à-dire nantis d'un pécule, afin d'attendre le jour de leur mort sur le sol de leurs ancêtres et de leurs fils et aussi d'acheter des terres, de retrouver un statut social. Avant de partir, ils trouvèrent divers modes de résolution de leur situation problématique et honteuse. Lors de la division des terres de leur

13. C.K. YANG, *A Chinese Village in Early Communist Transition*, Cambridge, Harvard University Press, 1959. Fei XIAOTONG et Chang ZHIYI, *Earthbound China*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1949.

14. Cependant, avec la fragmentation des clans en lignées réduites, les esprits des ancêtres les plus proches prirent l'ascendant sur leurs aînés. Faute de moyens matériels, dans les lignées pauvres, les plus lointains ancêtres ne pouvaient être honorés, alors même que leurs esprits étaient sollicités par la multitude de leurs descendants. Une faveur ou une protection de leur part devenait ainsi aléatoire et préférence fut accordée aux ancêtres les plus proches et les moins sollicités.

père, ils acceptèrent de renoncer à leur part en faveur d'un de leurs frères demeurant sous le toit paternel et assurant l'exercice du culte des ancêtres. Ils acceptèrent alors de participer aux frais de ce culte et à l'entretien de leurs parents vieillissants. Lorsqu'ils furent démunis au point de ne pouvoir se marier avant leur départ, un de leurs buts fut de revenir se marier et avoir des enfants, dès que possible.

TABLEAU 2

Population chinoise, selon le sexe, Montréal et province de Québec, 1881-1911.

ANNÉE	MONTRÉAL			PROVINCE DE QUÉBEC		
	Hommes	Femmes	Ratio H/F	Hommes	Femmes	Ratio H/F
1881.....	7	—	—	7	—	—
1891.....	.31	2	15	34	2	17
1901.....	714	4	178	1 033	4	258
1911.....	847	33	26	1 540	38	40

SOURCES : Pour Montréal : *Registres des naissances et décès* des églises fréquentées par les immigrés chinois ; *Registres des naissances du municipe de Montréal*. Pour le Québec : *Recensements du Canada*.

Le projet des émigrants les induisait à croire à la courte durée de leur exil et ne les portait guère à investir de manière permanente dans leur pays d'accueil. Leurs revenus étaient voués à des transferts immédiats à la famille demeurée au Guangdong et à un transfert retardé, mais définitif, en vue de regagner cette province. L'ardeur et la frugalité des Cantonais n'étaient que les manifestations visibles de leur acharnement à transformer leur départ honteux en un retour honoré.

Vu leur condition sociale, la plupart des émigrants ne purent payer les frais de leur déplacement au Canada ou ailleurs et durent s'endetter. Soit des membres de leur clan, plus aisés, prêtèrent les fonds utiles au voyage, soit une compagnie de transport les avança. À la fin du XIXe siècle, la première option fut rare et la seconde la plus fréquente, suivant un usage mis en vigueur par les Britanniques, le *credit-ticket system*. La personne ou la firme recrutant localement des travailleurs chinois, généralement une filiale d'une compagnie maritime, assurait le transport des émigrants. Ceux-ci travaillaient pour cette compagnie durant une période de temps déterminée, cinq ans le plus souvent. Une pratique coutumière consista, de la part des entrepreneurs blancs, puis au fil des années des marchands chinois, à transmettre cette dette à un employeur recourant aux services des immigrants.

Lors de leur arrivée dans un pays étranger, les paysans cantonais se trouvèrent donc à devoir subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille demeurée en Chine, à rembourser leur dette de voyage et à accumuler en vue de leur retour. Toutefois, nombre de ceux arrivés au Canada échouèrent dans leur dernier projet, celui de s'enrichir. Des contraintes extérieures, que les émigrés ne pouvaient guère imaginer et dont leurs compatriotes retournés ne parlaient guère de peur de perdre la face, réduisirent leurs espoirs. Certains furent même obligés de prolonger leur séjour au point qu'au fil des années, ils ne pensèrent plus au retour au Guangdong. Le racisme notamment pesa lourdement sur leur projet, le faisant le plus souvent avorter. [15] Pourtant, un fait demeure persistant au XIXe siècle et au début du XXe : les femmes ne quittèrent guère le delta des Perles et les Cantonais de la diaspora furent des hommes seuls. Ils désiraient retourner en Chine.[16] Le racisme auquel ils furent confrontés au Canada ne fit que renforcer ce projet.

II. LES IMMIGRÉS CANTONAIS À MONTRÉAL

a) *Le contexte raciste*

Les premiers immigrés cantonais du Canada arrivèrent en Colombie-Britannique au milieu du XIXe siècle et l'histoire de leur établissement dans la province occidentale en fut une de discrimination. Le racisme « anti-jaune », alimenté par certains politiciens, syndicalistes, colons, fermiers et petits entrepreneurs de Victoria et de Vancouver en vue de leurs propres fins, devint violent lorsque l'exploitation minière, puis la construction de la voie ferrée transcontinentale canadienne se terminèrent, plongeant la province dans une récession économique au début des années 1880.

Tant que cette voie ferrée ne fut pas totalement tracée, le gouvernement fédéral se posa en protecteur des immigrés et, dans le champ de juridiction qui était le sien, s'opposa à certaines décisions du Parlement provincial : imposition d'une taxe spécifique à chaque résidant chinois sous prétexte de l'impossibilité

15. La seule thèse de la victimisation sociologique ne peut rendre compte du sort des Cantonais au Canada lorsqu'on connaît le destin de la diaspora chinoise dans les Antilles, l'Asie du Sud-Est et les Mascareignes, où l'accueil s'avéra essentiellement différent. Sur la thèse de la victimisation, voir : Peter LI, « Immigration laws and family patterns : some demographic changes among Chinese families in Canada, 1885–1971 », *Canadian Ethnic Studies*, XII, 1, 1980 : 58–73 ; Antony B. CHAN, « The myth of the Chinese sojourner in Canada », dans : K.V. UJIMOTO et G. HIRABAYASHI (éds), *Visible Minorities and Multiculturalism : Asians in Canada*, Toronto, Butterworths, 1938, p. 34.

16. Yuen-Fong WOON a, par sa présentation des multiples facteurs déterminant le projet des immigrants cantonais, redonné toute sa place à ce facteur de l'immigration chinoise au XIXe siècle. (« The voluntary sojourner among the overseas Chineses : myth or reality ? », *Pacific Affairs*, LVI, 4, 1983 : 673–690.)

TABLEAU 3

Immigration chinoise au Canada, 1886-1911.

ANNÉE FISCALE	IMMIGRANTS Nouveaux arrivés	Exemptés de taxe d'entrée *	REPARTIS
1886	212	1	829
1887	124	—	734
1888	290	—	868
1889	894	112	1 322
1890	1 166	97	1 671
1891	2 126	12	1 617
1892	3 204	6	2 168
1893	2 258	14	1 277
1894	2 109	22	666
1895	1 462	22	473
1896	1 786	24	697
1897	2 471	24	768
1898	2 192	17	802
1899	4 402	17	859
1900	4 257	26	1 102
1901	2 544	26	1 204
1902	3 587	62	1 922
1903	5 329	84	2 044
1904	4 847	128	1 920
1905	77	69	2 080
1906	168	146	2 421
1907	291	200	2 594
1908	2 234	752	3 533
1909	2 106	695	3 731
1910	2 302	688	4 002
1911	5 320	805	3 936
TOTAL	57 758	4 049	45 270**

SOURCE: C.J. WOODSWORTH, *Canada and the Orient*, Londres, MacMillan, 1941, pp. 287-288.

* Partis en Chine temporairement et revenus au Canada.

** En 1911, on comptait au Canada 27 083 Chinois nés en Chine. La différence entre ce nombre et celui du solde des arrivées et départs (16 537) correspond au nombre d'immigrants arrivés avant 1886, soit de Chine, soit des États-Unis (Californie) et d'immigrants clandestins, soit environ 10 546 individus.

de collecter les taxes foncières et scolaires auprès des immigrés, exclusion de ceux-ci des travaux de construction de voies ferrées, restriction ou interdiction de l'immigration asiatique. Cependant le gouvernement central ne put réduire des décisions de juridiction provinciale (suppression du droit de vote aux

élections municipales) ou des attitudes discriminatoires (paiement de salaires inférieurs aux travailleurs chinois, sévices corporels et destruction de leurs biens).

Lorsque la voie transcontinentale fut terminée, en 1885, Ottawa accepta la proposition de la Colombie-Britannique de restreindre l'immigration chinoise. Une mesure fut adoptée en juillet 1885, soit l'institution d'une taxe d'entrée de $50 par individu et la limitation du nombre d'immigrants par bateau arrivant de Chine. L'entrée des Cantonais diminua durant deux à trois ans, pour reprendre en 1890 à son niveau de mille arrivées par an, et passer à deux mille durant la décennie suivante. (Tableau 3.) Le gouvernement fédéral suivit alors le courant de racisme anti-asiatique qui s'affirmait au Canada, augmenta la taxe d'entrée à $100 en 1900, et $500 en 1904, puis adopta un Acte d'exclusion en 1923, lors des années de récession suivant la première guerre mondiale.

Face au courant raciste sévissant en Colombie-Britannique, dont la manifestation la plus visible fut le pillage des quartiers chinois et japonais de Vancouver en 1907, et la moins évidente mais la plus pernicieuse, les conditions de vie et de travail misérables des Cantonais, les immigrés adoptèrent deux tactiques : éviter l'assujettissement à des patrons blancs et la concurrence avec des travailleurs de même race ou migrer dans d'autres régions du Canada.

Au fur et à mesure qu'ils furent débauchés des mines du Nord de la Colombie-Britannique, durant les années 1870–1880, les Cantonais se replièrent vers les villes de la province, et principalement vers Victoria et Vancouver. Là, certains acceptèrent des emplois d'ouvriers dans des manufactures ou de domestiques dans les familles blanches ; d'autres ouvrirent des boutiques visant une clientèle blanche. Durant la période minière, dans chaque site de travail ou bourgade où se trouvait concentrée une population salariée chinoise, des immigrés assuraient certains services ; ils étaient cuisiniers, blanchisseurs, cordonniers, barbiers, bouchers, tailleurs. Ce fut ce savoir-faire ou cette coutume que certains remirent en pratique en tentant d'attirer des Blancs ; ils ouvrirent des boutiques en Colombie-Britannique et dans d'autres villes du Canada. Dès 1891, nous trouvons de tels boutiquiers en Alberta, au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les provinces maritimes. Ils furent majoritairement buandiers.[17]

La migration vers l'Est n'atténua pas le racisme des Blancs, si nous nous en tenons aux opinions reflétées par les journaux de l'époque, sans compter les multiples vexations institutionnelles que connurent les immigrés de la part des municipalités où ils tentèrent de s'établir. Durant les années 1880–1890,

17. Ban Seng HOE, *Structural Changes in Two Chinese Communities in Alberta, Canada*, Ottawa, National Museums of Canada, 1976, p. 70. Richard H. THOMPSON, *Toronto's Chinatown: The Changing Social Organization of an Ethnic Community*, thèse de Ph.D. en anthropologie, James Madison University, 1980, p. 35.

l'ensemble des éditorialistes des journaux des métropoles canadiennes appelèrent à une restriction de l'immigration,[18] alors même que n'arrivaient dans ces villes que quelques dizaines d'ouvriers et de boutiquiers cantonais. Le *Calgary Herald* nous semble résumer, dans son argumentation et sa grossièreté, les thèmes invoqués contre l'immigration chinoise :

> « Nous ne désirons pas de Chinois au Canada. Le pays se doit de ne pas être peuplé par une quelconque race servile [...] par les enfants dégénérés des Mongols. »[19]

À Montréal, ce fut *The Gazette* qui, dès le 21 janvier 1889, assura le relais de ce mouvement phobique. En 1899, elle s'en exprime ainsi :

> « John Chinaman est de trop, non seulement à Montréal, mais dans toutes les cités et villes du Québec et de l'Ontario. Il déplace les travailleurs chrétiens et n'est en rien un apport désirable à notre population. »[20]

Nous avons pu trouver des déclarations similaires dans *La Presse* (*vg.* 26 février 1894), qui affiche aussi un rejet violent de « John Chinaman ».

Alors que les immigrés ne projetaient guère d'investir au Canada, ce que certes leurs moyens immédiats ne leur permettaient point, le racisme qui y sévissait les porta à envisager leur retour au plus vite et à ne jamais risquer leur pécule, si existant, dans des opérations commerciales à long terme.[21]

b) *Les ressources*

Nous savons que les immigrants qui arrivèrent en Amérique du Nord étaient des paysans dépossédés de leurs terres, ne disposant d'aucun capital. En ce sens, quelle que fût leur destination, les émigrés composaient une population relativement homogène et le chiffre de $13.98 dont aurait disposé un immigrant chinois à son arrivée dans un port américain en 1900 est transférable à la réalité canadienne.[22] Un immigré de la décennie précédente devait donc disposer d'une somme moindre. Le salaire d'un journalier agricole dans la région d'origine des immigrés du Canada pouvait être de 2.5 à 5 cents par jour.[23] Quant aux salaires perçus et éventuellement accumulés par les Chinois travaillant dans l'Ouest

---

18. R.J. CON *et al.*, *From China to Canada*, Toronto, McClelland and Stewart, 1982, p. 50 ; Ban Seng HOE, *op. cit.*, pp. 65–68.

19. Ban Seng HOE, *op. cit.*, p. 67.

20. R.J. CON, *op. cit.*, p. 94.

21. Afin d'éviter toute équivoque, nous rappelons que cet article ne s'intéresse qu'aux immigrés pauvres et non aux marchands cantonais nantis de capitaux et souvent éduqués à l'occidentale.

22. James S. WOODSWORTH, *Strangers Within Our Gates*, Toronto, Frederick Clarke Stephenson, 1909, p. 221.

23. Frederik WAKEMAN Jr., *Strangers at the Gate*, Berkeley, University of California Press, 1966, p. 110.

canadien entre 1860 et 1885, ils varièrent suivant les secteurs d'occupation. David Lee rapporte que les ouvriers des mines de la fin des années 1860 recevaient des salaires journaliers de $1.25 à $2.50, soit quelque $30 à $60 mensuels, mais les périodes d'emploi étaient instables. Les salaires étaient moindres pour les travailleurs des compagnies de construction (routes, canalisations) : de l'ordre de $1 à $1.50 par jour, soit $25 à $35 par mois. Quant aux travailleurs du secteur des transports, ils percevaient environ $20 à $30 par mois. Les buandiers établis à leur compte obtenaient des revenus de $10 à $40. Les plus avantagés demeuraient les domestiques de familles blanches qui étaient assurés de percevoir de $15 à $25 chaque mois et jouissaient d'emplois plus stables. Lorsque la compagnie construisant le Canadian Pacific Railway (C.P.R.) recruta de la main-d'œuvre chinoise, en 1881, les travailleurs sans spécialisation reçurent de $1.75 à $2 par jour et ceux réalisant des tâches spécifiques (travail du bois) $3.50. Les salaires varièrent aussi suivant les difficultés rencontrées dans la construction des différentes sections de la ligne et, parfois, atteignirent $4 par jour. Cependant, la majorité des ouvriers chinois du C.P.R. se rangèrent dans la première catégorie.[24] Au total, le solde moyen obtenu par un journalier chinois après une année de travail peut s'estimer à $43, chiffre fourni par le représentant chinois Huang Sic Chen, interrogé par les commissaires de l'enquête fédérale de 1880.[25]

Lorsque la voie transcontinentale fut achevée, en 1885, certains immigrés gagnèrent les mines de charbon, recevant de $30 à $45 par mois, et d'autres, des des poissonneries où les rémunérations étaient plus élevées ($40 à $80) mais assurées uniquement quatre à cinq mois par an. D'autres immigrés s'employèrent dans des secteurs moins rémunérateurs, tels les fermes, les usines à bois, les ateliers de cordonniers et de charpentiers et gagnèrent de $20 à $30 par mois. L'activité la plus lucrative durant cette période de 1886 à 1890 fut celle des buandiers, dont les salaires ou revenus oscillèrent entre $40 et $100 par mois.[26]

Les buandiers apparaissent comme ayant été les travailleurs cantonais les mieux nantis. Fut-ce alors une vague d'immigration de buandiers de l'Ouest qui gagna l'Est du pays? La réponse est certaine et négative, vu le nombre d'hommes ayant gagné les villes de l'Est à partir de 1880. L'on comptait, en 1884, 90 buandiers établis à leur compte à Victoria, 12 dans les centres miniers et 20 à Vancouver.[27] Qui furent donc les immigrés de Montréal? Des hommes jeunes arrivant directement de Chine et ne disposant d'aucun argent, des hommes plus âgés ayant travaillé quelques années dans l'Ouest, si nous en

---

24. David T.H. LEE, *Jianada Huagiao Jhi*, Vancouver, Jiyou Chubanshe, 1967, pp. 394ss.

25. Government of Canada, *Report of the Royal Commission on Chinese Immigration*, 1885, p. 101.

26. D.T.H. LEE, *op. cit.*, p. 394.

27. *Id.*, pp. 396–401.

croyons la moyenne d'âge des convertis au protestantisme, seul groupe immigré à Montréal dont nous puissions connaître les classes d'âge. Ces individus arrivés entre 1890 et 1900 avaient, pour la plupart, entre vingt et vingt-six ans. Un homme quittant, de coutume, le Delta des Perles entre dix-sept et dix-neuf ans, ces immigrés n'avaient pu résider au Canada durant plus de neuf ans, et nombre d'entre eux, durant une période plus courte (trois à huit ans). Les revenus obtenus par un salarié cantonais, une fois couverts ses besoins essentiels, devant aussi servir à rembourser la dette de ses frais de voyage, le solde, cumulé durant trois à neuf ans de résidence, représentait un avoir minime, même dans le contexte de Montréal, où salaires et prix étaient inférieurs à ceux pratiqués en Colombie-Britannique.

De leur insertion dans la forme d'organisation clanique décrite, les immigrants chinois étaient accoutumés au contrôle que chacun s'imposait vis-à-vis ses apparentés. Cette solidarité, qu'aucune pratique légalisée ne décrivait, pouvait les inciter à s'associer. Ils se réunissaient, hommes d'une même lignée, d'un même clan, d'un même village ou ayant passé un simple contrat verbal, mettaient leurs avoirs en commun et ouvraient boutique, partageant tâches et bénéfices. Étant pauvres et frugaux par nécessité, le lieu de travail leur servait de lieu de résidence, les arrière-boutiques se transformant en cuisines, dortoirs, lieux de réunion et de jeu. Les immigrés étaient aussi des hommes rompus à la pratique de l'argent, fait sur lequel M. Freedman a toujours insisté, avec raison nous semble-t-il.[28] Un système de crédit leur était particulier, que l'on retrouve encore de nos jours. Le système de rotation de crédit consiste en la formation d'un groupe d'individus dont le nombre est fixé en fonction de la période de crédit. Dix individus, par exemple, peuvent se réunir durant dix mois, dix semaines, suivant leurs besoins en argent et leurs disponibilités financières. Chaque membre verse une somme similaire chaque semaine, ou chaque mois ; cette somme est rendue disponible pour la même période à celui qui propose le taux d'intérêt le plus élevé. Ce système (*woi* en cantonais, *hui* en mandarin) permet l'obtention d'un capital substantiel par chacun des membres qui n'a versé qu'une cotisation périodique modique. La possibilité de voir ces groupes durer et fonctionner repose sur la confiance mutuelle des membres, aucun moyen légal ne permettant de poursuivre l'individu qui disparaîtrait après avoir disposé de son crédit.

c) *L'investissement dans la buanderie*

Notre compilation des adresses des résidants chinois de Montréal entre 1877 et 1911 montre qu'aucun immigrant n'intégra le marché général du travail.

---

28. Maurice FREEDMAN, « The handling of money, some notes on the sophistication of overseas Chinese », *Man*, 88/89, avril 1959, p. 64.

Le seul cas d'exception serait celui de l'interprète chinois auprès des tribunaux locaux, qui commença d'exercer son activité en 1905 (Lee Chu). Les immigrants vinrent à Montréal avec la volonté ferme, semble-t-il, d'échapper aux vexations des entrepreneurs blancs et de ne point répéter l'expérience du salariat connue dans l'Ouest canadien. Ils étaient ainsi voués à devenir des entrepreneurs. (Il faudra attendre la décennie 1960 pour voir des Chinois s'employer en nombre dans des entreprises blanches.)

Les moyens dont disposaient les immigrés ne leur permettaient cependant pas de créer des entreprises requérant un investissement de base important (équipements, locaux). À la différence de leurs compatriotes marchands, qui mirent à profit un mode de consommation de la société victorienne, l'engouement pour les objets orientaux, ils ne purent pas non plus ouvrir des commerces d'envergure. Il restait le secteur commercial de détail (boutiques ou colportage), certains services (artisanat, restauration, blanchisserie) et l'horticulture, domaine où ils pouvaient exceller de par leur connaissance de pratiques intensives de culture dans leur région d'origine.

Le choix des immigrés se restreignait en fait, à une alternative. En ce qui concernait les activités artisanales (couture, cordonnerie, menuiserie, etc.), ils ne détenaient, à l'exception de quelques-uns, aucun savoir-faire, ne connaissant pas les usages de la clientèle blanche qu'ils devaient viser, et ils se heurtaient directement à la concurrence d'artisans établis. Le mode de consommation de la population montréalaise ou autre facteur, nous ne saurions dire pour l'instant, les détourna de l'horticulture. À Vancouver et à Victoria, au contraire, ils approvisionnèrent nombre d'épiceries blanches. Quant au commerce de détail ou au colportage, occupations dont les immigrés des sociétés agricoles des Antilles, de l'Asie du Sud-Est et de l'Océan Indien firent leur spécialité, il leur fut rendu impossible du fait de deux facteurs. Un tel commerce implique, en amont, un réseau d'importation et de distribution inexistant à Montréal au sein du groupe cantonais, dont les immigrés ne voulaient point sortir. Les distributeurs blancs les auraient-ils, d'ailleurs, acceptés ? D'autre part, ce secteur, dans une métropole comme Montréal, était déjà largement organisé par des natifs ou d'autres immigrés. Les Cantonais semblaient donc « prédestinés » à ouvrir des blanchisseries ou des restaurants ! Quels facteurs déterminèrent leur choix entre les deux possibilités qui s'offraient à eux ?

Un fait peut les avoir incités à risquer leurs faibles avoirs dans le secteur de la blanchisserie : l'expérience de leurs compatriotes de Californie. Les immigrés chinois exercèrent l'activité de buandiers dès leur entrée aux États-Unis, en 1848. En 1853, ils étaient majoritaires dans ce secteur, travaillant pour des employeurs blancs, puis à leur compte. En 1880, ils géraient les trois quarts des buanderies des villes de San Francisco, Sacramento, Napa, et ils constituaient 77.5% de la main-d'œuvre de tous les établissements de cette nature dans l'état de Californie. Les décennies qui suivirent virent un déclin de cette activité des

immigrants de l'Ouest américain, à cause en partie du racisme qui y sévissait.[29] L'Acte d'exclusion de 1882 apporta de nouvelles difficultés qui poussèrent les Chinois à s'exiler à nouveau. Aucun immigré chinois au Canada n'ignorait le succès temporaire de ses compatriotes californiens, car nombre de ces derniers gagnèrent l'Ouest canadien. Le propriétaire de l'enseigne *Wah Lee* qui ouvrit boutique en 1880 à Montréal connaissait-il simplement la réussite des immigrés de l'Ouest américain, ou fut-il lui-même un de ces immigrants qui quittèrent la Californie et se retrouvèrent au Canada, puis dans l'Est américain et canadien ? Les fils d'immigrants du tournant du siècle dernier ne nous ont jamais mentionné de tels cas ; leurs pères, grands-pères, oncles étaient toujours venus de l'Ouest, soit pour y avoir débarqué, soit pour y avoir séjourné quelque temps.

Les atouts que détenaient les immigrés pouvaient servir l'un ou l'autre des deux projets possibles. Les contraintes qui les ont orientés vers la buanderie semblent avoir été surtout financières. L'ouverture d'une buanderie, où les tâches étaient réalisées à la main, nécessitait un capital moindre que celle d'un restaurant. De plus, la restauration demeurait une activité aléatoire, la discrimination raciale pouvant toujours la transformer en un échec ou donner lieu à des vexations quotidiennes. Elle exigeait, d'autre part, une connaissance, si minimale fut-elle, des langues locales, que les immigrés ignoraient.

La somme totale requise pour l'établissement d'une buanderie était de l'ordre de quelque $500 entre 1890 et 1900. Nos calculs peuvent être considérés peu fiables mais, curieusement ou significativement, cette somme correspond à celles avancées par les descendants d'immigrés et par R.H. Thompson, à l'issue de son enquête à Toronto.[30] La somme minimale de $487 est estimée comme suit : [31]

Loyer commercial, un an	$100
Loyer d'habitation, un an	$ 65
Installations diverses, achats d'outils et de mobilier	$250
Combustible pour un mois d'activité	$ 12
Fonds de roulement pour trois hommes vivant ensemble	$ 60
	$487

29. Paul ONG, « An ethnic trade : the Chinese laundries in early California », *Journal of Ethnic Studies*, VIII, 4, 1981, pp. 95-96.

30. R.H. THOMPSON, *op. cit.*, p. 37.

31. Comme base de ces estimations, nous avons pris une moyenne des taux de loyers commerciaux et d'habitations payés par les buandiers chinois entre 1890 et 1896 tels qu'inscrits dans les feuilles locatives de Montréal. Comme moyenne des installations diverses et achats d'outils et de mobilier, nous nous sommes référé aux déclarations d'un ouvrier témoignant devant la Commission Royale des relations de travail en 1888 (Ottawa, 1889, pp. 86-87). Il déclara posséder un mobilier d'une valeur de $165, somme à laquelle nous avons ajouté l'achat de trois poêles ($22

Cette somme doublait si était envisagée la fondation d'un restaurant, du fait de la nécessité d'un local plus grand, de l'installation de la cuisine et de la pièce d'accueil des clients et, finalement, de l'emploi d'une personne parlant une ou les langues locales. Considérant ces facteurs, disponibilités financières des immigrés et coût d'établissement d'un commerce de blanchisserie ou d'un restaurant, le choix des Cantonais à Montréal apparaît compréhensible.

Les combinaisons des possibles associations entre hommes étaient alors multiples, dépendant du pécule que chacun avait accumulé. Nous ne pouvons, sur la base de la compilation des adresses de ménages du *Lovell's*, qu'avancer un chiffre moyen du nombre d'associés par blanchisserie, soit quatre durant les années 1890–1900, période d'importante immigration. En 1891, 36 Chinois résidaient à Montréal et l'on comptait 18 buanderies et un magasin général. Mais, en 1901, 888 Cantonais mâles étaient établis dans la ville, où existaient 234 buanderies, un restaurant, une dizaine d'épiceries et deux magasins d'importation d'objets orientaux tenus par des Chinois. Ces derniers commerces occupaient à peine une cinquantaine de personnes. Dix ans plus tard, la situation n'avait guère changé.

d) *La concurrence*

La buanderie n'était pas un secteur d'activité des plus défavorables aux nouveaux arrivés de la fin du siècle dernier. La concurrence était en effet moindre, ce qui ne pouvait, encore une fois, qu'inciter les Cantonais à s'y intéresser. Un seul commerce important de blanchisserie existait dans la ville en 1880, la compagnie Troy Laundry, au 25 de la rue Bleury. Cette buanderie d'importance se trouvait située à quelques blocs et en face des premiers établissements ouverts par des Cantonais. Cette coïncidence devient d'ailleurs troublante lorsqu'on la voit se reproduire sur la rue Craig, où la Troy Laundry ouvrit une succursale alors même que des immigrés installaient leurs propres boutiques à quelques mètres. Les premiers Cantonais de Montréal furent-ils des sous-contractants de cette firme américaine? Malheureusement rien ne permet de le savoir.

En 1886, une autre entreprise de blanchisserie fut ouverte au 21-25 de la rue Saint-Antoine, la Montreal Steam Laundry, qui rechercha essentiellement des contrats avec les hôtels, les institutions et les compagnies maritimes, comme

---

l'unité suivant le même témoin) et quelques dollars pour l'aménagement de la buanderie (séchage, tables, bassines). Le calcul des frais de combustible pour un mois a été réalisé à partir de la déclaration du même témoin selon laquelle une tonne de charbon valait $6 en 1888, la consommation pour un appartement de trois pièces s'élevant à 4 tonnes pour six mois. Si nous admettons que les foyers des buandiers fonctionnaient à l'année longue, nous obtenons une consommation annuelle de 24 tonnes (0.66 tonne × 12 mois × 3), un coût de $144 ($6 × 24 tonnes), soit $12 au mois.

sa réclame l'indiquait à l'époque. Elle vendit aussi des chemises, cols et poignets manufacturés à Troy, dans l'État de New York, et posséda une installation de repassage à la vapeur. Entre 1887 et 1891, six autres importants magasins vinrent offrir leurs services à la clientèle montréalaise. Aux mains d'éléments anglophones, à l'exception de la Dominion Steam Laundry, ensemble d'agences appartenant à Ernest Mireau, ces blanchisseries furent lancées avec force campagne publicitaire et offrirent des tarifs spéciaux pour des abonnements. Durant les années suivantes, le marché ne s'étendit guère, et il faudra attendre le début du XXe siècle pour voir de nouveaux établissements apparaître (à l'exception de l'American Steam Laundry, ouverte en 1895.)[32]

Les Cantonais ne représentaient aucune concurrence pour ces entreprises car ils ne pouvaient acheter les équipements à la vapeur permettant de traiter de larges volumes de linge. Mais, réalisant leurs tâches à la main avec des moyens de fortune, allongeant leurs heures de travail et vivant pauvrement, ils pouvaient espérer créer un marché, celui de la clientèle moins fortunée, que les entreprises anglophones monopolisant la demande des institutions, hôtels, restaurants et agences commerciales ne cherchaient pas tant à atteindre. Leurs prix devaient être concurrentiels, c'est-à-dire plus bas que ceux proposés par ces mêmes entreprises, afin de détourner de celles-ci cette éventuelle clientèle. La Windsor Laundry proposait le prix de $0.30 pour les lavage et repassage d'une douzaine de chemises en 1890. Mais, située dans le centre-ville, elle ne pouvait attirer une clientèle vivant ou travaillant dans d'autres secteurs de Montréal. En fait, les seuls concurrents directs des Cantonais étaient les communautés religieuses féminines réalisant ce type de service contre une faible rémunération et des femmes, francophones pour la plupart, lavant et repassant du linge à leur domicile pour des clients dispersés dans l'ensemble de la ville. Elles ne payaient ni loyer commercial, ni taxe d'affaires, ni licence d'exploitation.

Si nous considérons les années 1880–1909 pour lesquelles nous avons pu compulser les registres de comptes de Montréal, le secteur de la buanderie apparaît comme le plus taxé de l'ensemble des activités commerciales ($50). Les recettes retirées du paiement des licences de ce secteur de service sont les plus élevées après celles provenant des taxes perçues des bouchers et des propriétaires de chiens. La corporation de la boucherie comprenait deux fois plus de membres que le secteur de la buanderie et la licence s'élevait à $20 par an. La taxe sur les chiens, quant à elle, se montait à $8 par animal. La comparaison avec le niveau des taxes perçues par la ville sur l'exercice d'autres petits métiers est significative. Un laitier, un menuisier, un boulanger acquittaient une taxe annuelle de $5, un fripier, un cordeur de bois de $1, un restaurateur de $50. Les colporteurs et les vendeurs de bric-à-brac qui étaient considérés comme des

32. L'ensemble des données sur les blanchisseries non chinoises provient de la compilation des adresses et annonces publicitaires incluses dans les *Lovell's Montreal Directory* (1887–1900).

nuisances, suivant les commentaires inclus dans les rapports du surintendant de police, versèrent une taxe égale à celle des buanderies chinoises. Par contre, des métiers qui rapportaient des revenus importants, tels que ceux de commissaire priseur, de prêteur sur gages, de grossiste en viande, de détective, de propriétaire de théâtre, étaient moins taxés, leurs licences se montant à $200 pour les deux premières catégories et à $50 pour les trois dernières.[33]

En 1915, une nouvelle taxe de $50 fut imposée sur les commerces de buanderie par la législature provinciale. Une bataille fut aussitôt lancée par un groupe de blanchisseurs qui demandèrent l'intervention de Monseigneur Bruchési. La tâche d'évangélisation de l'Église catholique avait commencé depuis quelques années au sein du groupe chinois de Montréal. Le haut dignitaire tenta de persuader le Premier ministre de la province, Lomer Gouin, d'annuler la mesure de la Législature mais il échoua.[34] L'intervention du consul de Chine au Canada fut tout aussi infructueuse. Cependant un buandier, Wong Sing, voulait faire reviser le jugement du magistrat Lanctôt qui l'avait condamné à $30 pour refus de paiement de la nouvelle taxe. En Cour de pratique, le juge Monet rejeta la demande le 30 juillet 1915.[35] La mesure provinciale fut appliquée. Elle ne peut être interprétée que comme une vexation à l'égard des résidants chinois. En effet, les femmes exerçant à leur domicile et le personnel religieux assurant les mêmes services que les buandiers furent exemptés du paiement de cette taxe.[36] Cette mesure fut décisive, un recul permanent du nombre de commerces fondés annuellement s'amorçant et persistant jusqu'en 1923.

e) *La clientèle*

La clientèle que pouvaient espérer les buandiers cantonais était disséminée géographiquement et peu fortunée. Les familles aisées employaient des domestiques et les clients d'importance recouraient aux entreprises de blanchisserie à la vapeur. Aussi, outre la pratique des très bas prix, la dissémination spatiale s'avérait un atout possible qu'utilisèrent les buandiers chinois.

Les zones de Montréal où ils eurent le plus de succès furent celles peuplées d'éléments anglais (Saint-Antoine, Saint-Laurent) et irlandais (Sainte-Anne) à la fin du XIXe siècle. D'autres, tels que Sainte-Marie et surtout Saint-Louis, quartier charnière entre les sections francophone et anglophone de la ville, constituèrent aussi des centres d'implantation entre 1895 et 1900. En 1877,

33. *Rapport annuel de la ville de Montréal*, Montréal, Eugène Sénécal, 1878–1910.

34. Hélène CRÉPEAU, *La mission catholique chinoise à Montréal*, thèse de maîtrise en service social, Université de Montréal, 1950, pp. 27-28.

35. *La Presse*, 31 août 1915.

36. *Statuts du Québec*, Québec, 1915.

Saint-Antoine était le quartier le plus peuplé de Montréal, avec 31 763 personnes ;[37] il le restera jusqu'à la fin du siècle. Saint-Louis connaîtra aussi une forte croissance démographique, comptant 17 080 habitants en 1877 et 29 112 en 1898,[38] avec une population majoritairement canadienne-française à cette date. Il faudrait connaître avec précision les occupations, les revenus, la composition familiale et ethnique des populations qui gagnèrent ces différentes zones pour comprendre comment les blanchisseurs chinois purent y réussir mieux en affaires. Il y a un premier fait : les immigrés des années 1877–1892 avaient une certaine connaissance de l'anglais, car nombre d'entre eux avaient résidé ailleurs en Amérique du Nord avant de venir à Montréal. Ceci explique en partie leur propension à se fixer dans les quartiers ouest de la ville.

Ces zones de l'agglomération montréalaise où les Chinois s'établirent le plus constituaient les points d'implantation des grandes manufactures de l'époque. Saint-Antoine, centre du travail du cuir, connut une expansion jusqu'en 1920, bien que la croissance de ce secteur n'égalât pas celle des industries du textile et du vêtement sises dans Saint-Laurent et Saint-Louis. Les buandiers chinois suivirent ces mouvements d'expansion des grands secteurs manufacturiers de l'agglomération. Puis l'implantation du secteur métallurgique, entre 1900 et 1920, s'accompagna d'une multiplication des buanderies dans Sainte-Anne et, lorsque les ateliers s'installèrent en dehors de la ville, à Saint-Henri, Sainte-Cunégonde, Maisonneuve, Hochelaga. Les Cantonais s'installèrent comparativement peu dans des quartiers ouvriers très populeux, Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Marie, Saint-Jacques, Saint-Gabriel. Ces zones étaient essentiellement des lieux de résidence de la population canadienne-française de la plaine de Montréal, qui avait gagné la métropole à la recherche d'emplois ; elles étaient parmi les plus pauvres de la ville. D'autre part, les buanderies qui purent maintenir leur activité au-delà de deux ans, par exemple entre 1877 et 1909, se trouvèrent sises en majorité sur des axes commerciaux tels que les rues Sainte-Catherine (17), Notre-Dame (7), Dorchester (5), Saint-Antoine (11), Saint-Jacques (8), LaGauchetière (9).

Quant aux quartiers de la vieille ville, ils ne furent guère appréciés des blanchisseurs chinois à cause du haut taux des loyers commerciaux dans cette zone devenue le centre administratif de la métropole. Il est à constater que la « zone rebut »[39] qui allait devenir le centre des activités communautaires du groupe chinois au Québec, c'est-à-dire celle comprise entre Chenneville, Saint-Laurent, Dorchester et Craig, ne constitua pas la base d'une implantation

37. Jacques BERNIER, « La condition des travailleurs, 1851–1896 », dans : Jean HAMELIN (éd.), *Les travailleurs québécois, 1851–1896*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1973, p. 42.

38. *Idem.*

39. Raymond TANGHE, *Géographie humaine de Montréal*, Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1928, p. 287.

privilégiée de buanderies. On n'en compta que quelques-unes entre 1890 et 1901, et même après.

Les immigrés ne purent que constater les différences de rentabilité des emplacements et quartiers de la ville et en tirèrent les conclusions. Leur implantation restera centrée, entre 1900 et 1910, dans les quartiers Sainte-Anne, Saint-Laurent, Saint-Louis et Saint-Antoine, où elle sera moindre du fait de la saturation de cette zone par manque d'espaces constructibles.

Les formes d'établissement spatial des immigrés chinois laissent supposer que la meilleure clientèle, pour eux, fut celle qu'il est convenu d'appeler « l'aristocratie ouvrière » (contremaîtres, ouvriers spécialisés, employés) et celle des petits manufacturiers et promoteurs de services commerciaux que requérait l'accroissement de la population de la ville (alimentation, mobilier, vêtements, artisanat). En effet, la grande majorité de la population ouvrière non spécialisée ne disposait que de revenus lui permettant de faire face à ses besoins de première nécessité du fait des bas salaires et de l'instabilité de l'emploi. Les ouvriers de manufactures de Montréal obtenaient, en 1887, un salaire de $5 à $6 par semaine.[40] En 1900, ils recevaient environ $1.30 par jour, soit $33.72 pour un mois de vingt-six jours ouvrables[41] et ce, en dépit d'une hausse de salaires entre 1897 et 1900. Il faut préciser que ces emplois n'avaient pas un statut permanent. Une famille ouvrière des plus nanties, où la femme travaillait, disposait, au milieu des années 1890, de $46.80 par mois pour subvenir à ses besoins et de $58.80 si un enfant était salarié.[42] Ce revenu était essentiellement alloué aux items suivants : nourriture, logement, chauffage, et, deux personnes travaillent dans la famille, une somme de $3.90 pouvait être dépensée, chaque semaine, à d'autres fins. Un homme seul ne pouvait subvenir à ses besoins et s'endettait, suivant le calcul présenté par Jean de Bonville.[43] Jacques Rouillard présente un budget annuel pour une famille de cinq personnes, dont le chef de famille travaillait comme ouvrier spécialisé dans une filature, en 1900 et 1910. (Tableau 4.) Le moindre succès des immigrés dans les zones populeuses de Montréal illustre cette situation des familles ouvrières.

---

40. Jean de BONVILLE, *Les travailleurs montréalais et Jean-Baptiste Gagnepetit, 1884–1894*, thèse de maîtrise en histoire, Université de Montréal, 1974, p. 113. (*La Presse*, 13 août 1887.)

41. Terry COPP, *Classe ouvrière et pauvreté*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 31.

42. Herbert BROWN AMES, *The City Below the Hill. A Sociological Study of a Portion of the City of Montreal, Canada*, Montreal, Bishop Engraving and Printing Co., 1897, p. 24. (Calculs par nous-mêmes.)

43. GOVERNMENT OF CANADA, *Report of the Royal Commission on Labor-Capital Relations*, 1889, III, p. 250. Jean de BONVILLE, *op. cit.*, p. 114.

TABLEAU 4

Budget annuel d'une famille ouvrière de cinq personnes, Montréal, 1900 et 1910.
(en dollars)

DÉPENSES	ANNÉE 1900	1910
Nourriture	265	338
Loyer	108	120
Chauffage	40	48
Vêtements	80	173
TOTAL	493	679
Revenus réels	436	452
Déficit	57	227

SOURCE : Jacques ROUILLARD, *Les travailleurs du coton au Québec, 1900–1915*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1974, p. 75.

*

* *

Le choix des immigrés fut-il efficace vu leur projet au départ du Guangdong ? Aucune source ne permet d'évaluer le nombre exact de ceux éventuellement rentrés en Chine, mais des faits épars confirment cette possibilité. Aucune tradition orale n'existe à Montréal au sein du groupe immigré concernant les premiers arrivés au Québec. La mémoire de l'histoire des premiers buandiers semble s'être effacée, soit par rejet de leur expérience, soit par rupture au sein du courant d'immigration lorsqu'après-guerre, les immigrés provinrent essentiellement de Hong Kong et non plus de Chine continentale. La seconde hypothèse est la plus vraisemblable. En effet, le nombre de descendants des immigrés des années 1880–1910 est très restreint au sein de l'actuelle population montréalaise d'origine chinoise. Les immigrés ne firent-ils point venir leurs fils, neveux et autres apparentés, ou ceux-ci rentrèrent-ils aussi en Chine, ne poursuivant pas l'expérience canadienne ? Un fait, qui peut être considéré comme plus tangible, illustre cette rupture et permet d'évaluer approximativement le nombre des départs du Québec. En 1921, des 2 186 Chinois nés en Chine et établis dans la province, 312 avaient immigré avant 1900.[44] Mais, en 1901, on recensait au Québec 1 032 Cantonais nés en Chine.

44. *Recensement* de 1921, II, 68.

Nous nous trouvons donc avec quelque 720 individus dont nous n'avons plus trace. Nous savons que, de 1900 à 1921, 236 Cantonais décédèrent dans la métropole, soit, après calcul, 303 dans la province.[45] Il reste qu'au moins 417 immigrés des années 1880–1901 avaient, en 1921, migré vers d'autres provinces du Canada ou regagné la Chine du Sud.[46] Encore une fois, les entrevues avec les quelques descendants d'immigrés du tournant du siècle que nous avons pu rencontrer parlent du faible nombre de Cantonais ayant pris la décision de s'établir dans une autre province canadienne (leur préférence allant toujours, en ce cas, à l'Ontario). Ces faits statistiques ne laissent place qu'à une seule conclusion : entre 1890 et 1921, presque la moitié des mille Cantonais immigrés au Québec à la fin du XIXe siècle sont repartis en Chine.

Denise HELLY

Institut québécois de recherche sur la culture.

45. Nous avons obtenu ces chiffres après des calculs sur les données compilées à partir des registres de décès, desserte catholique chinoise, 1918–1921 ; Fichier des décès, État civil, Montréal, 1920-1921 ; Église Knox, 1900–1921.

46. Nous disons « au moins 417 immigrés » car le nombre de décès compilés inclut ceux d'hommes éventuellement arrivés après 1901.